



Sports et handicaps :  
Au-delà des différences

## JOURNEES SPORTIVES INTEGRATIVES



**JEUDI 24 MAI 2012**  
**VENDREDI 25 MAI 2012**

**COMPLEXE SPORTIF STADE MASSOT**

**43000 LE PUY EN VELAY**

# **Projet « Sport scolaire et handicap » de l'USEP, fédération sportive scolaire du premier degré**

## **- La loi de 2005**

La Loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, conduit à porter un nouveau regard sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Porteuse du principe d'égalité des droits, elle impose l'élaboration pour chaque enfant handicapé d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Porteuse du principe d'égalité des chances, elle implique que chaque enfant puisse accéder à l'ensemble des activités scolaires, selon ses capacités.

## **- Les 5 axes du projet USEP**

L'USEP a fixé les grands axes (objectifs) de son projet permettant la réalisation d'actions valorisantes et enrichissantes pour tous les enfants.

- PERMETTRE L'ACCES AU SPORT SCOLAIRE A TOUS LES ENFANTS SANS DISTINCTION D'AUCUNE SORTE.
- PERMETTRE LA DECOUVERTE ET LA PRATIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE POUR TOUS EN VUE D'UN EPANOUISSEMENT PERSONNEL DANS LE CADRE D'UNE VIE SOCIALE ACTIVE.
- CONCEVOIR DES RENCONTRES USEP ACCUEILLANT DES ENFANTS HANDICAPES DANS LE PLEIN RAYONNEMENT DES VALEURS DE RESPECT, TOLERANCE ET SOLIDARITE.
- METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS PERMETTANT DE COMPENSER LE HANDICAP DANS LA PRATIQUE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
- SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ENFANTS A LA QUESTION DU HANDICAP DANS LE CADRE DE LA CONDUITE DE REFLEXIONS, DE PRATIQUES, D'ECHANGES...

## **En Haute-Loire, Sport scolaire et handicap**

**Depuis huit ans, l'USEP Haute-Loire s'engage, dans l'organisation de journées sportives regroupant enfants porteurs de handicap et enfants valides.**

Cette action constitue un exemple de l'application de la charte nationale de l'USEP « Sport scolaire et handicap »<sup>1</sup> et concrétise notre réflexion.

Cette opération, aboutissement d'un travail de réflexion autour de la thématique de la pratique physique et sportive des enfants en situation de handicap, a été pérennisée grâce à l'implication

---

<sup>1</sup> La charte « Sport scolaire et handicap » signée par 14 organisations est téléchargeable sur [www.usep.org](http://www.usep.org).

de différents partenaires : Inspection Académique, D.D.C.S.P.P., Comité Régional USEP, Municipalité du Puy en Velay, le comité sport adapté, une vingtaine de comités sportifs départementaux..

Plusieurs lignes directrices ont émergé quant à la démarche à suivre pour le développement de la pratique sportive des enfants en situation de handicap et l'organisation de ces journées intégratives :

Il semble indispensable **d'offrir à tous l'accès au sport et de varier le mode des pratiques sportives**, à la fois de manière intégrative mais également dans le cadre d'une offre spécialisée parfois plus sécurisante et plus accessible.

- Il est nécessaire de partir des potentialités de l'enfant et non pas de ses incapacités à entrer dans une logique de pratique déjà codifiée.
- **Il est enfin essentiel de mêler à la fois des enfants handicapés et valides**, cela joue en effet un **rôle prépondérant dans l'éducation à la citoyenneté**. Par ailleurs, ce principe vise à développer, d'une manière plus générale, la politique intégrative des personnes handicapées.

En mai dernier, 460 enfants, parmi lesquels des élèves issus des classes spécialisées venant des quatre départements de la région, ont participé aux journées sportives intégratives visant à promouvoir l'intégration de tous par le sport.

Les rencontres poursuivent un double objectif : faire découvrir des activités sportives variées en mêlant des élèves issus de CLIS<sup>2</sup> ou d'établissements spécialisé(e)s avec ceux des écoles du secteur. Grâce aux partenaires cités précédemment, 20 activités sont proposées : parcours motricité, sarbacane, boccia, basket, football, hand, rugby, tennis de table, tir à l'arc, frisbee et ultimate, karaté, judo, golf, poney, escrime, cyclisme, boules, pétanque, escalade et course d'orientation. Les enfants sont répartis en groupe toujours inférieur ou égal à 10 composés pour deux tiers d'enfants valides et un tiers d'élèves porteurs de handicaps. Selon l'inscription préalable de leur classe, un menu composé de quatre activités leur est proposé.

### **Déroulement pour les J.I. 2012**

Ces journées s'inscrivent dans un projet de pérennisation et d'extension puisqu'elles sont reconduites cette année pour la neuvième édition consécutive le jeudi 24 et vendredi 25 mai 2012. L'objectif est de maintenir la capacité d'accueil afin de permettre à 400 enfants de vivre ces journées. L'organisation de cette opération est conduite par le Comité Départemental USEP, la DDCSPP et les partenaires cités plus haut.

→ La journée du **jeudi** sera mixée avec des élèves de la **région Auvergne** (écoles et établissements spécialisés) tandis que la journée du **vendredi** sera ouverte aux enfants de la **Haute-Loire**.

→ **Les enfants viennent à la journée**, capacité d'accueil : ~ 180 / 200 enfants par jour.

→ **4 activités sportives proposées** : 2 le matin (10h30-12h), 2 l'après-midi (13h30-15h45).

Ces ateliers sont avant tout des ateliers de découverte de l'activité, sans compétition, dont l'objectif est de mettre tout enfant en situation de réussite : différencier selon le handicap. (partir des possibilités de chaque enfant, de ces capacités et non de son handicap)

→ **Equipes de 8/10 enfants**, sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un adulte accompagnateur (Auxiliaire Vie Scolaire, parents,...) tout le temps des activités (encadrement renforcé), faites en fonction des types de handicap de chaque enfant, en mêlant des enfants valides, **ces équipes (une quinzaine) tournent sur les ateliers.**

→ **Présence des comités ou clubs sportifs pour la journée** (8h30-17h), les intervenants restent sur leur atelier.

### **Un essaimage régional**

Aujourd'hui, cette manifestation, reconnue et pérennisée localement au Puy en Velay s'étend dans le département. Chaque bilan fait évoluer nos organisations : cette année, nous envisageons un travail préalable avec les enseignants des CLIS<sup>2</sup> pour les aider à intégrer ces activités dans leurs programmations d'EPS. Il s'agira également de connaître le handicap de chaque enfant et donc de prévoir des groupes homogènes qui tourneront sur des ateliers adaptés aux handicaps de chacun.

Les journées intégratives sont ainsi le résultat de la mutualisation de compétences, chacun des comités sportifs impliqués se donnant pour mission de proposer, dans sa discipline, un ou des ateliers adaptés aux potentialités de chaque enfant participant.

**Cette opération rencontre un vif succès auprès des enseignants, des enfants et des représentants des différents comités depuis plusieurs années. Gageons que 2012 en sera ainsi.**

---

<sup>2</sup> La charte « Sport scolaire et handicap » signée par 14 organisations est téléchargeable sur [www.usep.org](http://www.usep.org).

<sup>2</sup> Classe d'intégration scolaire.